



Compte rendu Groupe de travail Abattoirs et Covid-19

13 novembre 2020

Le CHSCT ministériel, qui devait se réunir le 13 novembre 2020, ne s'est pas réuni faute de quorum.

Les sujets à l'ordre du jour ont été examinés en format groupe de travail, en visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler, président du CHSCTM, en présence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, et de représentants du secrétariat général, de la DGER, de la DGPE et de la DGAL.

Sylvain Duport et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

I. Abattoirs

Plan de relance

Jean-Philippe Trebillon, chef du bureau des viandes et des productions spécialisées à la DGPE, présente le plan de relance qui comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière (23 mesures pour 1,2 milliard d'euros), dont 17 mesures (pour 980 millions d'euros) pilotées par la DGPE.

Parmi ces mesures, le plan de modernisation des abattoirs, doté de 130 millions d'euros, a pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises en améliorant les pratiques en termes d'exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale, et les conditions de travail des opérateurs, tout en assurant un meilleur respect du bien-être animal.

Le plafond d'aide est de 2 millions d'euros, le seuil est en cours de décision (conseil d'administration de FranceAgriMer). L'aide est de 40 % des dépenses éligibles pour les dépenses matérielles, et de 50 à 100 % des dépenses éligibles pour les dépenses immatérielles (notamment la formation).

Ce dispositif s'adresse aux outils de toute taille (les petits outils peuvent s'emparer de ces mesures) et de toute forme juridique. Les abattoirs mobiles sont éligibles.

Le dossier-type à renseigner sera disponible sur le site internet de FranceAgriMer dès publication de la décision et les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dédiée de FranceAgriMer. Les dossiers seront instruits au fil de l'eau (premier arrivé, premier servi).

L'Alliance du Trèfle souhaite avoir des précisions sur les services instructeurs.



Jean-Philippe Trebillon indique que les services instructeurs sont les services territoriaux de FranceAgriMer dans les DRAAF, mais sur la base des connaissances des outils et des territoires des DDT(M) et des DD(CS)PP).

Fany Molin, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments à la DGAL, précise que les DD(CS)PP sont forcément contactées, ainsi que les services vétérinaires d'inspection en abattoir, pour la prise en compte des objectifs prioritaires, notamment la protection animale.

Il n'y a pas de lien entre le plan de relance et le marché ergonomie mais un projet peut faire appel aux deux dispositifs.

Sur l'expérimentation de la vidéosurveillance des postes d'abattage, elle indique que le rapport sera remis au printemps 2021. Le plan de relance permet de financer les équipements vidéo, mêmes pour des montants modestes.

Elle encourage les petits abattoirs à prendre conseil auprès de leur fédération, ou des services publics, notamment les sous-préfets à la relance.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, ajoute que le plan de relance, à l'initiative des entreprises, n'est pas le seul levier pour améliorer les conditions de travail dans les abattoirs. Il faut différencier les différents leviers d'action, et différencier ce que fait l'abatteur pour ses salariés de ce qui peut être fait pour nos agents (il n'y a pas d'obligation pour tous les abattoirs d'investir sur les conditions de travail des agents du service vétérinaire d'inspection(SVI)).

Des travaux de la MSA et de ISST sont en cours sur le sujet du bruit, il faut mobiliser tous les acteurs.

Marché ergonomie

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, indique que les assureurs (CNAM et MSA) mettent en priorité les abattoirs pour leurs mauvaises conditions de travail. Il rappelle qu'en octobre 2019, une journée d'échanges avait été organisée en Bretagne.

La DGAL est le pilote du marché ergonomie. L'instruction technique n°2019-514 du 9 juillet 2019 met à disposition des services des prestations d'assistance/conseil en ergonomie pour des projets de conception/rénovation de postes d'inspection vétérinaire en abattoir de boucherie.

Le marché a commencé en juillet 2019. 7 SVI ont exprimé un besoin, 6 fiches de besoin validées ont été déposées au Bureau des établissements d'abattage et de découpe, 1 est en cours de validation.

Deux ISST, les référents nationaux abattoirs et le réseau SST en abattoirs sont mobilisés.

Sur les 6 fiches validées :

- une action est terminée (évaluation et propositions à venir car il manque le suivi post modification (travaux finis en décembre 2020)),
- 4 sont en analyse de situation,
- une n'a pas encore démarré

A ce stade, il n'y a que de bons retours. L'objectif est que les enseignements de certains abattoirs soient utiles pour d'autres. Le cabinet ergonomie utilise des éléments d'autres abattoirs.

Le réseau SST en abattoirs pilote la création d'une fiche synthétique (2 pages) à partager avec tous les SVI.

L'Alliance du Trèfle souligne les conditions de travail très dégradées des SVI dans certains abattoirs. Les travaux se font dans le cadre de la modernisation d'un abattoir et les SVI n'ont pas la main.

Elle craint que les petits abattoirs, qui ont été refroidis par la difficulté de monter les dossiers dans des plans précédents, n'envisagent pas de répondre à celui-ci.

Pierre Clavel indique que la mobilisation du cabinet en ergonomie est possible pour des projets de toute taille (petits abattoirs à abattoirs industriels). C'est un marché avec peu de moyens, sans comparaison avec le plan de relance. Un bilan plus développé sera présenté au CHSCTM début 2021.

Pour Fany Molin, il faut inciter les petits abatteurs à déposer un dossier dans le cadre du plan de relance car il est exceptionnel d'avoir la possibilité d'être aidé pour des dépenses de faible montant.

Jean-Philippe Trébillon ajoute que les fédérations d'abattage ont eu une présentation complète du dispositif et qu'elles devraient être un appui évident pour les petits abatteurs.

Suite à une interrogation sur des demandes supérieures à l'enveloppe du marché ergonomie, Fany Molin répond qu'elle va expertiser la question de dépassement de l'enveloppe.

Stéphanie Frugère intervient sur la revalorisation des heures de nuit en abattoir, en indiquant que le SRH porte le dossier et qu'il devrait aboutir d'ici une semaine ou deux.

II. Covid-19

Enseignement agricole

➤ Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences à la DGER, indique qu'un nouveau protocole a été mis en place (cf document).

Ce protocole renforcé a nécessité un travail rapide pour transmettre les informations aux établissements. Les mesures sont à prendre en concertation avec tout le monde.

Elle rappelle les principes généraux qui guident l'élaboration des documents : sécurité/santé des agents et des apprenants, adéquation avec l'Éducation Nationale, spécificités de l'enseignement agricole, subsidiarité des établissements et dialogue social.

Pour un maintien du présentiel (en partie), il faut des mesures rigoureuses et une limitation du brassage.

Le protocole contient des suggestions de la DGER, mais les chefs d'établissements sont plus à même de savoir ce qui se passe dans l'établissement. Certains avaient des petits groupes, donc n'ont pas besoin du protocole.

Des contacts réguliers ont lieu avec les Régions (notamment pour le nettoyage-désinfection).

La période est compliquée avec la crise sanitaire et le risque d'attentat. Il faut prendre en compte ces deux sujets simultanément.

La concertation est renforcée. Les CoHS se réunissent dès que possible. Le SRFD est en soutien.

Tous les documents sont sur Chlorofil.

Le télétravail concerne des agents administratifs avec maintien d'un accueil de qualité.

Des discussions sont en cours entre les conseils régionaux et le MAA pour l'équipement informatique des agents administratifs car les conseils régionaux sont engagés sur la pédagogie et considèrent que c'est le rôle de l'Etat d'équiper les administratifs.



Les livraisons de masques seront terminées en fin de semaine suivante. Il manquait les coordonnées de référents (directeur ou directeur adjoint) pour les livraisons, car la livraison est possible H24. Pour les masques inclusifs, les crédits ont été donnés aux DRAAF début octobre.

Une synthèse hebdomadaire des cas est établie chaque semaine (voir le document).

Pour la semaine 45, 152 nouveaux cas sont confirmés, dont 35 concernent les personnels (en tout 436 cas : essentiellement en Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, PACA et Hauts-de-France).

4 internats sont fermés et 2 établissements partiellement fermés, mais ce ne sont pas des clusters pour l'ARS.

Un projet est en cours sur les tests antigéniques (situation de tension, zone rurale) auquel la DGER est associée pour bénéficier des dispositifs mis en place.

En termes d'organisation du travail, si un enseignant est malade, il n'y a pas de moyens supplémentaires, donc pas de remplacement. Par contre il peut y avoir mobilisation par renfort de vie scolaire (assistants d'éducation) pour l'accompagnement en demi-groupes. Il y a 0,9 % d'absence (une comparaison avec l'Education Nationale sera fournie la semaine suivante).

La FAQ traite de pédagogie et d'organisation.

Pierre Clavel rappelle le travail collectif des ISST pour l'élaboration des 6 fiches diffusées fin juillet. 2 fiches ont évolué (cf documents) : espaces pédagogiques et hygiène générale (augmentation de l'aération - ventilation en entrée d'hiver).

En parallèle, une grille d'autoévaluation générale a été créée avec des fiches annexées. Il s'agit d'une grille non obligatoire qui reprend certains axes principaux d'organisation générale (vision transverse).

➤ Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur, indique que des instructions ont été données au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Chaque semaine des données sont remontées et alimentent la synthèse.

Elle constate une légère amélioration depuis 15 jours - 3 semaines avec une diminution des nouveaux cas confirmés et cas contact, mais il faut rester prudent. L'évolution dans les établissements où la situation s'était dégradée en octobre est suivie.

Une FAQ est prévue en début de semaine suivante avec les spécificités pour l'enseignement supérieur agricole et des renvois sur les FAQ du secrétariat général, de la DGAFP et du MESRI.

Pour les masques, la moitié des écoles se les sont procurés par le marché interministériel, l'autre moitié ayant fait appel à des prestataires locaux. Aucun masque DIM n'a été distribué.

A l'évocation du rapport Grégoire Thomas qui constate une usure des enseignants-chercheurs et des étudiants, Daphné Prévost indique qu'elle partage les constats.

Secrétariat général

Position des agents

Stéphanie Frugère indique que la DGAFP a mis en place un questionnaire sur le télétravail.



Pour la semaine 45 (retour sur 17 000 agents) : 37 % a au moins 1 jour de télétravail par semaine, ce qui traduit une augmentation des télétravailleurs (20 % il y a un mois). 44 % des agents (soit 2800 personnes) ayant au moins 1 jour de télétravail sont 5 jours en télétravail.

0,2 % des agents sont en ASA et 0,75 % en isolement en semaine 45 (1 % en semaine 44).

Il n'y a pas d'explosion des chiffres.

332 cas Covid sont recensés (en cumulatif depuis mars), l'interprétation est difficile mais le nombre continue d'augmenter (+32 en semaine 44).

Un tableau des questions et des réponses sur la situation des agents est prévu la semaine suivante. Pour les cas contact en isolement, le jour de carence ne s'applique pas et un SMS suffit comme justificatif.

Personnes vulnérables

La circulaire du 10 novembre modifie la doctrine du gouvernement. Une nouvelle catégorie a été ajoutée. Le télétravail est recommandé s'il est possible, sinon sécurisation du poste de travail, et à défaut ASA. Si l'agent n'est pas d'accord avec l'aménagement du poste de travail, l'avis du médecin du travail est requis et l'agent est placé en ASA dans l'attente.

Pour les personnes vivant avec les personnes vulnérables, le télétravail ou l'aménagement du poste de travail est prévu. Il n'y a pas de modification de la position interministérielle (pas de dérogation, pas d'avis du médecin du travail possible et pas d'ASA).

Pour Stéphanie Frugère, on peut toujours trouver une solution en cas de blocage (sujet central de management, discussion avec agent).

Médecine du travail

Les difficultés liées à la pénurie de médecins du travail sont bien connues de l'administration, des mutualisations existent dans certains départements et le MAA essaie de trouver des solutions s'il a connaissance du problème, mais il n'y a pas de solution « clé en main ».

Jour de carence

Les organisations syndicales dénoncent le jour de carence, qui peut conduire à ce que des personnes atteintes de Covid avec de faibles symptômes viennent travailler.

Pour l'administration, il s'agit d'un sujet interministériel et le MAA n'y peut rien.

Patrick Soler croit en l'esprit de responsabilité des agents qui ne viendront pas travailler s'ils sont malades.

Masques

Le MAA n'a jamais commandé de masques DIM, mais il est possible que certains aient pu être livrés suite à une commande interministérielle. DRAAF et DDI ont été informée par le ministère de l'Intérieur. Les structures ont été informées rapidement (voir avis ANSES du 28 octobre).

Sur le caractère lavable des masques jetables, ce n'est pas prévu aujourd'hui dans l'attente de normes.

L'Alliance du Trèfle regrette l'absence de port du masque par les interlocuteurs des SVI qui est une problématique régulière dans les abattoirs.

L'administration indique que la fiche inspection est en cours d'actualisation avec le réseau des ISST. La conduite à tenir en cas de non port du masque du contrôlé est à voir avec la DGPE et la DGAL.

Masques inclusifs

Servane Gilliers -Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que 2597 masques inclusifs destinés à l'entourage des personnes malen-



tendantes, ont été recensés. 1200 masques ont été reçus, 3900 masques commandés (traitement antibuée sur fenêtre).

Les masques sont pris en charge jusqu'à 5€ et le MAA prend en charge le coût entre 5€ et 10€ (coût d'un masque : 8,44€).

La DGER est en cours de recensement pour les apprenants.

Les organisations syndicales demandent de ne pas oublier les inspecteurs car certains usagers sont malentendants.

Stéphanie Frugère indique qu'il faut prévoir un stock tampon pour ces cas. Il en est de même pour les concours.

Bilan du numéro vert

Le bilan de la cellule de soutien jusqu'au 17 septembre est présenté (voir document) avec une majorité d'appels d'agents de l'enseignement agricole ou des DDI. Il sera actualisé dès que possible.

Les organisations syndicales constatent la lourde charge de travail sur les agents, qui, en plus de leurs missions, doivent mettre en œuvre le plan de relance, dans un contexte difficile pour tous.

L'Alliance du Trèfle attire en particulier l'attention sur les cadres intermédiaires débordés, en tenaille avec des consignes pas forcément cohérentes et une situation anxieuse (pas d'activation des plans de continuité d'activité, mais rien ne fonctionne normalement) avec beaucoup de pression sur eux et pas toujours formés pour l'encadrement à distance.

Xavier Maire indique que le pays traverse une situation de crise majeure et inédite. C'est l'honneur des agents publics d'y faire face et d'accompagner des personnes en pire situation. C'est un devoir de mobilisation collective. La volonté de l'encadrement est d'être attentif à la situation des agents. La formation des managers sera évoquée lors du CTM Formco le 24 novembre.

La FAQ RH est publiée, disponible sur l'intranet et Chlorofil. Une V2 reprenant les dernières dispositions sur les personnes vulnérables est imminente.

Les prochaines échéances sont le 18 novembre avec un groupe de travail CTM-CHSCTM et le 3 décembre, date du prochain CHSCTM.